

bien; que sous le régime actuel on doit se dispenser du rouage qui existe dans les municipalités pour assigner les témoins, et que nous devons payer \$15 par jour à un homme et aussi six dîners, six louages, c'est-à-dire le même compte répété six fois.

M. PAQUET: Je n'ai pas dit cela.

M. McKENZIE: Je puis assurer mon honorable ami que c'est ce que j'ai compris. Mais il sait mieux que moi ce qu'il a voulu dire, et je ne chicanerai pas à ce sujet. Je ne m'occuperai pas de son discours plus longtemps, je me contenterai de le féliciter de l'éloquence avec laquelle il a exposé ses vues et j'aborderai immédiatement les observations que je veux faire.

Monsieur l'Orateur, j'appellerai tout d'abord votre attention et celle de la Chambre sur l'attitude de la gauche à l'égard de cette question qui occupe tous les esprits en Canada. Je ne suis plus jeune et la plupart d'entre nous ont atteint l'âge mûr. Nous ne savons pas ce que c'est que la guerre dans notre pays. C'est la première fois pendant ma vie que l'on voit une guerre aussi terrible que celle-ci.

Avant d'attaquer cette question, je crois qu'il n'est que juste que j'exprime mon opinion et celle de ceux que j'ai l'honneur de représenter, et dire que le peuple canadien ne peut jamais faire de sacrifices trop coûteux, trop grands ou trop difficiles pour se défendre lui-même et défendre l'empire dont nous faisons partie. Je veux établir devant cette Chambre et devant le pays l'attitude de notre population en rappelant quelques-uns des premiers actes du Canada et du gouvernement anglais au moment où la guerre allait éclater.

Nos honorables collègues et ceux qui lisent les documents que nous communiquent le Gouvernement de jour en jour connaissent très bien toutes les phases de la question. Mais le peuple en général ne connaît peut-être pas aussi bien ce qui eut lieu à cette époque. Je voudrais donner lecture de quelques-uns des câblogrammes échangés qui montreront que le Gouverneur général et le Roi ne se trompaient pas dans l'opinion qu'ils s'étaient faite des sentiments du peuple canadien; je crois que notre conduite la justifiera jusqu'à la fin, et prouve qu'ils ne se sont pas trompés dans leur conception des sentiments de la population. Le premier est un câblogramme de Son Altesse Royale le Gouverneur général au secrétaire des colonies:

Vu le danger menaçant de guerre qui est suspendu sur l'empire, mes conseillers sont occupés

à étudier avec soin les moyens les plus efficaces de donner toute l'aide possible et ils recevront avec satisfaction tout conseil et tout avis qu'il pourrait paraître expédient aux autorités navales et militaires impériales de soumettre. Ils croient volontiers qu'il est possible de tirer des troupes nombreuses des colonies pour le service de l'armée. On s'est demandé quelle serait la situation d'une armée canadienne faisant du service actif dans les colonies, la milice active ne peut être mise en état de service actif en dehors du Canada que pour la défense de ce pays. On a émis l'idée de permettre que des régiments pourraient s'enrôler dans les armées impériales pour un temps déterminé, le gouvernement canadien se chargeant d'acquitter tous les frais relatifs à leur équipement, à leur paye et à leur entretien. Cette proposition n'a pas encore été étudiée ici sous toutes ses faces et mes conseillers seraient heureux de connaître les vues du gouvernement impérial à ce sujet.

Arthur.

Ce câblogramme est signé par Son Altesse Royale le Gouverneur général du Canada. Le 1er août 1914, le Gouverneur général câblait au secrétaire des colonies ce qui suit:

Mes conseillers tout en exprimant l'espoir très sincère qu'une solution pacifique des difficultés actuelles est encore possible en même temps que leur vif désir de coopérer à ces fins par tous les moyens à leur disposition, désirent que je transmette au gouvernement de Sa Majesté l'assurance ferme que si par malheur la guerre devait éclater, le peuple du Canada s'unira dans un sentiment unanime pour s'efforcer de toute façon et consentir tous les sacrifices nécessaires pour assurer l'intégrité et maintenir l'honneur de notre empire.

Le 2 août 1914, le secrétaire d'Etat des colonies câblait au Gouverneur général du Canada ce qui suit:

En réponse à votre télégramme du 1er août, le gouvernement de Sa Majesté reçoit avec reconnaissance l'assurance de votre Gouvernement que dans la présente crise il peut compter sur la coopération cordiale du peuple du Canada.

Le 4 août 1914, Sa Majesté le roi, faisait adresser par le secrétaire des colonies le câblogramme suivant au Gouverneur général du Canada:

Veuillez communiquer à vos ministres le message suivant de Sa Majesté le Roi et en faire la publication: Je désire faire savoir à mon peuple des possessions d'outre-mer avec quelle satisfaction et quel orgueil j'ai reçu les communications de leurs gouvernements respectifs au cours de ces derniers jours. Ces assurances spontanées de leur assistance entière m'a remis en mémoire l'aide généreuse et dévouée qu'ils ont donnée dans le passé à la mère patrie. Je recevrai un surcroît d'énergie pour l'exercice des grandes responsabilités qui reposent sur ma personne du fait de la confiance que dans ces jours d'épreuve mon empire restera uni, calme, résolu et confiant en Dieu.

Ce câblogramme est signé par Sa Majesté le Roi. Le 4 août, Son Altesse Royale le Gouverneur général du Canada répondait au secrétaire des colonies ce qui suit.